

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 sept. 2024

Date d'édition: 24 sept. 2024

Version: 1



7414 Alfa Shampoing pour voiture

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

7414 Alfa Shampoing pour voiture

N° de l'article:

74141000

UFI:

PGQE-1CQ6-7P0M-JJ9U

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Agent de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25

E-mail: kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: contact@alfa-direct.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05

Corrosion

Mention d'avertissement: Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 sept. 2024

Date d'édition: 24 sept. 2024

Version: 1



7414 Alfa Shampoing pour voiture

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Isotridecanol, ethoxyliert; 1-Propanaminium, 3- Amino-N-(carboxymethyl)- N,N-Dimethyl-, N-(C8-18 (geradzahlig) und C18 ungesättigt)-Acylderivate, Hydroxide, innere Salze; Amide, C8-18 (geradzahlig) und C18-ungesättigt, N,N-bis(hydroxyethyl); 2-butoxyethanol

Consignes en cas de risques pour la santé

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence Prévention

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

Conseils de prudence Réaction

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....

Conseils de prudence Evacuation

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les législations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 9043-30-5	Isotridecanol, ethoxyliert Acute Tox. 4 (H302), Eye Dam. 1 (H318) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 500 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg	5 – < 10 pds %
n°CAS: 147170-44-3 N°CE: 931-333-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489410-39-XXXX	1-Propanaminium, 3- Amino-N-(carboxymethyl)- N,N-Dimethyl-, N-(C8-18 (geradzahlig) und C18 ungesättigt)-Acylderivate, Hydroxide, innere Salze Aquatic Chronic 3 (H412), Eye Dam. 1 (H318) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 2 335 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg	3 – < 5 pds %
N°CE: 931-329-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490100-53-XXXX	Amide, C8-18 (geradzahlig) und C18-ungesättigt, N,N-bis(hydroxyethyl) Aquatic Chronic 2 (H411), Eye Dam. 1 (H318), Skin Irrit. 2 (H315) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 2 000 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg	2 – < 2,5 pds %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 sept. 2024

Date d'édition: 24 sept. 2024

Version: 1



7414 Alfa Shampoing pour voiture

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 1335202-95-3 N°CE: 931-216-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119472309-33	Fettsäure, Reaktionsprodukt mit Triethanolamin, di-Me Sulfat quaterniert Eye Irrit. 2 (H319), Skin Irrit. 2 (H315) Attention Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 2 000 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg	1 – < 2 pds %
n°CAS: 111-76-2 N°CE: 203-905-0 Numéro d'index: 603-014-00-0	2-butoxyethanol Acute Tox. 4 (H302, H312, H332), Eye Irrit. 2 (H319), Skin Irrit. 2 (H315) Attention Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 1 414 mg/kg ETA (dermique) 1 100 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 11 mg/L ETA (inhalation, poussières/brouillard) 1,5 mg/L	1 – < 2 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 sept. 2024

Date d'édition: 24 sept. 2024

Version: 1



7414 Alfa Shampoing pour voiture

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

Oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 sept. 2024

Date d'édition: 24 sept. 2024

Version: 1



7414 Alfa Shampoing pour voiture

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Assurer une aération suffisante.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 12 – liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Protéger contre: Gel

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
IOELV (EU)	2-butoxyethanol n°CAS: 111-76-2 N°CE: 203-905-0	① 20 ppm (98 mg/m ³) ② 50 ppm (246 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
VRC (FR) à partir de 3 mai 2021	2-butoxyethanol n°CAS: 111-76-2 N°CE: 203-905-0	① 10 ppm (49 mg/m ³) ② 50 ppm (246 mg/m ³) ⑤ (peut être absorbé par la peau)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 sept. 2024

Date d'édition: 24 sept. 2024

Version: 1



7414 Alfa Shampoing pour voiture

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
1-Propanaminium, 3- Amino-N-(carboxymethyl)-N,N-Dimethyl-, N-(C8-18 (geradzahlig) und C18 ungesättigt)-Acylderivate, Hydroxide, innere Salze n°CAS: 147170-44-3 N°CE: 931-333-8	44 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
1-Propanaminium, 3- Amino-N-(carboxymethyl)-N,N-Dimethyl-, N-(C8-18 (geradzahlig) und C18 ungesättigt)-Acylderivate, Hydroxide, innere Salze n°CAS: 147170-44-3 N°CE: 931-333-8	12,5 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
Amide, C8-18 (geradzahlig) und C18-ungesättigt, N,N-bis(hydroxyethyl) N°CE: 931-329-6	73,4 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
Amide, C8-18 (geradzahlig) und C18-ungesättigt, N,N-bis(hydroxyethyl) N°CE: 931-329-6	4,16 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
Fettsäure, Reaktionsprodukt mit Triethanolamin, di-Me Sulfat quaterniert n°CAS: 1335202-95-3 N°CE: 931-216-1	44 mg/L	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
Fettsäure, Reaktionsprodukt mit Triethanolamin, di-Me Sulfat quaterniert n°CAS: 1335202-95-3 N°CE: 931-216-1	312,5 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
2-butoxyethanol n°CAS: 111-76-2 N°CE: 203-905-0	98 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
2-butoxyethanol n°CAS: 111-76-2 N°CE: 203-905-0	125 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
1-Propanaminium, 3- Amino-N-(carboxymethyl)-N,N-Dimethyl-, N-(C8-18 (geradzahlig) und C18 ungesättigt)-Acylderivate, Hydroxide, innere Salze n°CAS: 147170-44-3 N°CE: 931-333-8	0,013 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
1-Propanaminium, 3- Amino-N-(carboxymethyl)-N,N-Dimethyl-, N-(C8-18 (geradzahlig) und C18 ungesättigt)-Acylderivate, Hydroxide, innere Salze n°CAS: 147170-44-3 N°CE: 931-333-8	0,001 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
1-Propanaminium, 3- Amino-N-(carboxymethyl)-N,N-Dimethyl-, N-(C8-18 (geradzahlig) und C18 ungesättigt)-Acylderivate, Hydroxide, innere Salze n°CAS: 147170-44-3 N°CE: 931-333-8	3 000 mg/L	① PNEC Station d'épuration
1-Propanaminium, 3- Amino-N-(carboxymethyl)-N,N-Dimethyl-, N-(C8-18 (geradzahlig) und C18 ungesättigt)-Acylderivate, Hydroxide, innere Salze n°CAS: 147170-44-3 N°CE: 931-333-8	14,8 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 sept. 2024

Date d'édition: 24 sept. 2024

Version: 1



7414 Alfa Shampoing pour voiture

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
1-Propanaminium, 3- Amino-N-(carboxymethyl)-N,N-Dimethyl-, N-(C8-18 (geradzahlig) und C18 ungesättigt)-Acylderivate, Hydroxide, innere Salze n°CAS: 147170-44-3 N°CE: 931-333-8	1,48 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
1-Propanaminium, 3- Amino-N-(carboxymethyl)-N,N-Dimethyl-, N-(C8-18 (geradzahlig) und C18 ungesättigt)-Acylderivate, Hydroxide, innere Salze n°CAS: 147170-44-3 N°CE: 931-333-8	0,8 mg/kg	① PNEC terre
Amide, C8-18 (geradzahlig) und C18-ungesättigt, N,N-bis(hydroxyethyl) N°CE: 931-329-6	0,007 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
Amide, C8-18 (geradzahlig) und C18-ungesättigt, N,N-bis(hydroxyethyl) N°CE: 931-329-6	0,001 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
Amide, C8-18 (geradzahlig) und C18-ungesättigt, N,N-bis(hydroxyethyl) N°CE: 931-329-6	830 mg/L	① PNEC Station d'épuration
Amide, C8-18 (geradzahlig) und C18-ungesättigt, N,N-bis(hydroxyethyl) N°CE: 931-329-6	0,195 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Amide, C8-18 (geradzahlig) und C18-ungesättigt, N,N-bis(hydroxyethyl) N°CE: 931-329-6	0,019 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Amide, C8-18 (geradzahlig) und C18-ungesättigt, N,N-bis(hydroxyethyl) N°CE: 931-329-6	0,035 mg/kg	① PNEC terre
Fettsäure, Reaktionsprodukt mit Triethanolamin, di-Me Sulfat quaterniert n°CAS: 1335202-95-3 N°CE: 931-216-1	0,002 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
Fettsäure, Reaktionsprodukt mit Triethanolamin, di-Me Sulfat quaterniert n°CAS: 1335202-95-3 N°CE: 931-216-1	0 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
Fettsäure, Reaktionsprodukt mit Triethanolamin, di-Me Sulfat quaterniert n°CAS: 1335202-95-3 N°CE: 931-216-1	2,96 mg/L	① PNEC Station d'épuration
Fettsäure, Reaktionsprodukt mit Triethanolamin, di-Me Sulfat quaterniert n°CAS: 1335202-95-3 N°CE: 931-216-1	0,58 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Fettsäure, Reaktionsprodukt mit Triethanolamin, di-Me Sulfat quaterniert n°CAS: 1335202-95-3 N°CE: 931-216-1	0,058 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Fettsäure, Reaktionsprodukt mit Triethanolamin, di-Me Sulfat quaterniert n°CAS: 1335202-95-3 N°CE: 931-216-1	0,115 mg/kg	① PNEC terre
2-butoxyethanol n°CAS: 111-76-2 N°CE: 203-905-0	8,8 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 sept. 2024

Date d'édition: 24 sept. 2024

Version: 1



7414 Alfa Shampoing pour voiture

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
2-butoxyethanol n°CAS: 111-76-2 N°CE: 203-905-0	0,88 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
2-butoxyethanol n°CAS: 111-76-2 N°CE: 203-905-0	463 mL/L	① PNEC Station d'épuration
2-butoxyethanol n°CAS: 111-76-2 N°CE: 203-905-0	34,6 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
2-butoxyethanol n°CAS: 111-76-2 N°CE: 203-905-0	3,46 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
2-butoxyethanol n°CAS: 111-76-2 N°CE: 203-905-0	2,33 mg/kg	① PNEC terre

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: Caoutchouc butyle Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Forme: Liquide

Couleur: vert

Odeur: charakteristisch

inflammabilité: Non

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	① Méthode ② Remarque
pH	7	
Point de fusion	Aucune donnée disponible	
Point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	
Point éclair	non applicable	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammation	non applicable	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 sept. 2024

Date d'édition: 24 sept. 2024

Version: 1



7414 Alfa Shampoing pour voiture

Paramètre	Valeur	① Méthode ② Remarque
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité	1 g/cm ³	
Densité apparente	non applicable	
Solubilité dans l'eau	miscible	
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible	

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Isotridecanol, ethoxyliert n°CAS: 9043-30-5
ATE oral: 500 mg/kg
DL50 par voie orale: >500 mg/kg (Ratte)
DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Kaninchen)
1-Propanaminium, 3- Amino-N-(carboxymethyl)- N,N-Dimethyl-, N-(C8-18 (geradzahlig) und C18 ungesättigt)-Acylderivate, Hydroxide, innere Salze n°CAS: 147170-44-3 N°CE: 931-333-8
DL50 par voie orale: 2 335 mg/kg (Ratte) OECD Guide- line 401
DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Ratte) OECD Guide- line 402
Amide, C8-18 (geradzahlig) und C18-ungesättigt, N,N-bis(hydroxyethyl) N°CE: 931-329-6
DL50 par voie orale: >2 000 mg/kg (Ratte) OECD Guide- line 401
DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Kaninchen)
Fettsäure, Reaktionsprodukt mit Triethanolamin, di-Me Sulfat quaterniert n°CAS: 1335202-95-3 N°CE: 931-216-1
DL50 par voie orale: >2 000 mg/kg (Ratte)
DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Ratte)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 sept. 2024

Date d'édition: 24 sept. 2024

Version: 1



7414 Alfa Shampoing pour voiture

2-butoxyethanol n°CAS: 111-76-2 N°CE: 203-905-0
--

ATE oral: 1 414 mg/kg

ATE dermal: 1 100 mg/kg

ATE inhalativ Dämpfe: 11 mg/L

DL50 par voie orale: 1 414 mg/kg OECD Guideline 401

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Isotridecanol, ethoxyliert n°CAS: 9043-30-5
--

CL50: >1 – 10 mg/L 4 d (Cyprinus carpio) OECD 203

CE50: >1 – 10 mg/L 2 d (Daphnia magna) OECD 202

NOEC: 2,48 – 3,76 mg/L 21 d (Daphnia magna)

ErC50: >1 – 10 mg/L 3 d (Desmodemus subspicatus) OECD 201

NOEC: 2,48 – 3,76 mg/L 21 d (crustacés, crustacés)
--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 sept. 2024

Date d'édition: 24 sept. 2024

Version: 1



7414 Alfa Shampoing pour voiture

1-Propanaminium, 3- Amino-N-(carboxymethyl)- N,N-Dimethyl-, N-(C8-18 (geradzahlig) und C18 ungesättigt)-Acylderivate, Hydroxide, innere Salze n°CAS: 147170-44-3 N°CE: 931-333-8

CL50: 1,11 mg/L 4 d (poisson, Fisch)

CE50: 1,9 mg/L 2 d (crustacés, Krebstiere) OECD Guideline 202

NOEC: 0,135 mg/L (crustacés, Krebstiere)

LOEC: 0,405 mg/L (poisson, Fisch)

Amide, C8-18 (geradzahlig) und C18-ungesättigt, N,N-bis(hydroxyethyl) N°CE: 931-329-6

CL50: 2,4 mg/L 4 d (poisson, Fisch) OECD Guideline 203

CE50: 3,2 mg/L 2 d (crustacés, Krebstiere) OECD Guideline 202

CE50: 6 000 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Krebstiere)

NOEC: 0,07 mg/L 21 d (crustacés, Krebstiere) OECD Guideline 211

NOEC: 2 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)

ErC₅₀: 18,6 mg/L 1 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)

LOEC: 0,32 mg/L 28 d (poisson, Fisch) OECD Guideline 204

LOEC: 0,24 mg/L 21 d (crustacés, Krebstiere) OECD Guideline 211

LOEC: 1 mg/L 28 d (poisson, Fisch) OECD Guideline 204

Fettsäure, Reaktionsprodukt mit Triethanolamin, di-Me Sulfat quaterniert n°CAS: 1335202-95-3 N°CE: 931-216-1

CL50: 4,8 mg/L 4 d (poisson, Fisch)

CE50: 1,9 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)

2-butoxyethanol n°CAS: 111-76-2 N°CE: 203-905-0

CL50: 1 474 mg/L 4 d (poisson, Fisch) OECD Guideline 203

CE50: 1 550 mg/L 2 d (crustacés, Krebstiere) OECD Guideline 202

CE50: 297 mg/L 21 d (crustacés, Krebstiere) OECD Guideline 211

NOEC: 62,5 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Alge) OECD Guideline 201

NOEC: 100 mg/L 21 d (crustacés, Krebstiere) OECD Guideline 211

ErC₅₀: >1 000 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Alge) OECD Guideline 201

12.2. Persistence et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1-Propanaminium, 3- Amino-N-(carboxymethyl)- N,N-Dimethyl-, N-(C8-18 (geradzahlig) und C18 ungesättigt)-Acylderivate, Hydroxide, innere Salze n°CAS: 147170-44-3 N°CE: 931-333-8

Log K_{OW}: 4,44

Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Amide, C8-18 (geradzahlig) und C18-ungesättigt, N,N-bis(hydroxyethyl) N°CE: 931-329-6

Facteur de bioconcentration (FBC): 65,36

2-butoxyethanol n°CAS: 111-76-2 N°CE: 203-905-0

Log K_{OW}: 0,81

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Isotridecanol, ethoxyliert n°CAS: 9043-30-5

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

1-Propanaminium, 3- Amino-N-(carboxymethyl)- N,N-Dimethyl-, N-(C8-18 (geradzahlig) und C18 ungesättigt)-Acylderivate, Hydroxide, innere Salze n°CAS: 147170-44-3 N°CE: 931-333-8

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

Amide, C8-18 (geradzahlig) und C18-ungesättigt, N,N-bis(hydroxyethyl) N°CE: 931-329-6

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 sept. 2024

Date d'édition: 24 sept. 2024

Version: 1



7414 Alfa Shampoing pour voiture

Fettsäure, Reaktionsprodukt mit Triethanolamin, di-Me Sulfat quaterniert n°CAS: 1335202-95-3 N°CE: 931-216-1

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

2-butoxyethanol n°CAS: 111-76-2 N°CE: 203-905-0

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 sept. 2024

Date d'édition: 24 sept. 2024

Version: 1



7414 Alfa Shampoing pour voiture

16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OEL	Valeur limite d'exposition
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 24 sept. 2024

Date d'édition: 24 sept. 2024

Version: 1



7414 Alfa Shampoing pour voiture

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible